N° 538 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,
Vu la demande en date du 29 juin 2026, par laquelle l'entreprise SEBACO 3 rte de Kérouvois 29500 ERGUE GABERIC demande l'autorisation de stationner un camion 6 quai du Fret en CROZON, pour permettre une livraison de matériaux du 1er au 3 juillet 2026,

ARRETONS,

ARTICLE 1 **Du 1er au 3 juillet 2026**
Le stationnement sera interdit au droit du 6 quai du Fret en CROZON, afin d'effectuer une livraison de matériaux.

ARTICLE 2 **Du 1er au 3 juillet 2026**
L'entreprise SEBACO sera autorisée à stationner un camion au droit 6 quai du Fret en CROZON pour une livraison de matériaux dans le cadre de la reconstruction du bâtiment.

ARTICLE 3 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Stationnement interdit
- Rétrécissement de chaussée
- Panneaux Travaux AK5

ARTICLE 4 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera suspendu le temps de la livraison.

ARTICLE 6 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 29 juin 2026
P/La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX